

AEROSUISSE Bulletin II/2018



Chères lectrices, chers lecteurs

AEROSUISSE vous informe en ligne seulement sur les affaires courantes. Nous espérons que les informations susciteront votre intérêt. N'hésitez pas à communiquer vos souhaits ou suggestions à notre bureau : info@aerosuisse.ch



Cordialement

Le conseiller national Thomas Hurter, président d'AEROSUISSE

Éditorial

- [Les capacités aéroportuaires insuffisantes – un défi permanent](#)
 - [Les coûts des mesures de sûreté relevant de l'État doivent être pris en charge par les pouvoirs publics](#)
 - [Un non à la double taxe climatique](#)
 - [La Confédération doit prendre en charge au coût de revient les frais de la formation aéronautique](#)
 - [Un week-end aventure les 1 et 2 septembre pour les 70 ans de l'Aéroport de Zurich](#)
 - [Remise du AEROSUISSE AWARD à Kopter Group AG lors de l'assemblée générale, édition anniversaire](#)
 - [Nouveaux membres](#)
-

Les capacités aéroportuaires insuffisantes – un défi permanent

La vague estivale des départs va une fois de plus placer les aéroports nationaux suisses devant des grands défis. D'autant plus que le taux de croissance du nombre de passagers pour le premier semestre de 2018 est plus important que prévu. Eurocontrol prévoit également un accroissement des retards du trafic aérien en Europe pour cet été. Dans ce contexte, il paraît impératif à AEROSUISSE que le thème des contraintes de capacités soit abordé dans la partie conceptuelle de l'infrastructure aéronautique, comme déjà demandé dans le cadre de la procédure de consultation relative au Plan sectoriel des transports. Faute de quoi les exigences formulées dans le Rapport sur la politique aéronautique seraient ignorées. Selon AEROSUISSE la partie conceptuelle du PSIA doit fournir les éléments de base pour un développement de l'infrastructure aéronautique conforme à la demande.

Les coûts des mesures de sûreté relevant de l'État doivent être pris en charge par les pouvoirs publics

Pour AEROSUISSE, la surveillance de la zone aéroportuaire (périmètre, tarmac, dépôt des bagages, terminaux d'aéroports, gare aéroportuaire, centre commerciale et parkings) est de toute évidence une tâche relevant de la souveraineté de l'État qui doit donc être prise en charge par les pouvoirs publics. Les coûts des mesures de sûreté policière ne doivent ainsi pas être imputés aux compagnies aériennes – ils doivent être pris en charge par la Confédération ou par les cantons concernés. Dans le Rapport sur la politique aéronautique de 2004, la Confédération avait

prévu d'assumer une partie des coûts des mesures de sûreté. AEROSUISSE a mis en place un groupe de travail à cet effet.

Un non à la double taxe climatique

[CORSIA](#)

Le Programme de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA) mis en place par l'Organisation de l'aviation civile internationale (ICAO) imposera à l'aéronautique dès 2020 – pour ses émissions liées à la croissance – une taxe climatique pour chaque vol transfrontalier. À ce jour, 73 pays qui représentent 87,7 pour cent des prestations de transport au niveau mondial se sont engagés à participer volontairement à la phase initiale de 2021 à 2026. Ceux-ci incluent notamment la Chine, l'Indonésie, les Émirats Arabes Unis ou les États-Unis d'Amérique – des pays qui enregistrent une croissance énorme du trafic ou des pays ayant déjà un volume important de trafic aérien. Par conséquent, AEROSUISSE averti de ne pas imposer l'EU-ETS en plus du CORSIA à l'aéronautique. Car l'EU-ETS représente une convention régionale qui, dans un secteur mondial comme l'aéronautique, sans doute fausse la concurrence. Lors des prochains débats du parlement, AEROSUISSE s'engagera pour que l'aéronautique réduise ses émissions de CO2 dans le cadre de l'accord mondial CORSIA – ceci sans l'imposition supplémentaire d'EU-ETS.

[Débats Loi CO2](#)

La Confédération doit prendre en charge au coût de revient les frais de la formation aéronautique

[OAFa](#)

L'aéronautique et l'aérospatiale dépendent dans tous les secteurs d'une relève hautement qualifiée. Dans ce contexte, AEROSUISSE s'engage à ce que l'ordonnance sur les aides financières à la formation aéronautique (OAFa) soit révisée. Le financement de la formation aéronautique doit être placé sur une base financière plus solide que le financement spécial en faveur du transport aérien. AEROSUISSE exige en outre que la Confédération ne réduise pas ses subventions à la formation aéronautique, mais que, sur la base de l'article 103, paragraphe 3, LA, elle prenne en charge les frais au coût de revient. Selon AEROSUISSE, seule une aide financière adéquate à la formation – pilotes de ligne, contrôleurs du trafic aérien et mécaniciens aéronautiques – peut garantir que la Suisse continuera de disposer d'un personnel qualifié dans le secteur de l'aéronautique.

Un week-end aventure les 1 et 2 septembre pour les 70 ans de l'Aéroport de Zurich



L'Aéroport de Zurich est une des destinations les plus populaires de la Suisse. En 2018, à l'occasion de son 70^e anniversaire, l'Aéroport de Zurich, en collaboration avec divers partenaires aéroportuaires, fait un



flughafen-zuerich.ch/erlebniswochenende

cadeau spécial à tous ses grands et petits fans. Les 1 et 2 septembre, le week-end aventure offre une chance unique de jeter un regard derrière les coulisses. Pendant les activités aéroportuaires quotidiennes, les familles et les passionnés d'aviation pourront se réjouir d'un programme varié – démonstration aérienne de la Patrouille Suisse et du PC-7 TEAM des Forces aériennes suisses, visites guidées captivantes, circuits commentés et autres moments forts.

[Communiqué de presse 18.05.2018](#)



Remise du AEROSUISSE AWARD à Kopter Group AG lors de l'assemblée générale, édition anniversaire

L'AEROSUISSE AWARD de cette année fut remis lors de l'assemblée générale au fabricant d'hélicoptères Kopter Group AG. Kopter a été reconnu pour son rôle de pionnier dans le développement du premier nouvel hélicoptère léger et innovateur en Suisse. Le jury a expliqué que cet hélicoptère est la preuve de la capacité innovatrice de l'aéronautique suisse et un exemple du progrès réalisé dans la fabrication écologique d'aéronefs énergétiquement efficaces. De nombreux anciens membres du conseil d'administration ont également participé à la 50^e assemblée générale du 18 mai au Musée des transports.

Nouveaux membres

AEROSUISSE se réjouit d'accueillir les nouveaux membres suivants :

ACR Switzerland



Domicilié à Zoug, ACR Switzerland est une filiale d'ACR, prestataire suédois de services de navigation aérienne. L'entreprise souhaite offrir ses services aux aéroports suisses dans les secteurs suivants : Air Traffic Control (ATC) et Aerodrome Flight Information Service (AFIS).

<https://acr-sweden.com/acr-switzerland>

ADF Innovation Consulting



Domicilié à Winterthur, ADF Innovation Consulting, l'entreprise d'Adolf Flüeli, développe des stratégies d'innovation et technologiques adaptées aux besoins spécifiques des entreprises et des branches. En outre, ADF Innovation Consulting est responsable de la rédaction de Swiss Aerospace, l'annuaire de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisse.

www.adf-innovation.ch/

AEROSUISSE
Fédération faîtière
de l'aéronautique et
de l'aérospatiale
suisses
Kapellenstrasse 14
Case postale
3001 Berne

Rédaction:
Hansjörg Bürgi

Tél
+41 58 796 98 90
Fax
+41 58 796 99 03

info@aerosuisse.ch
www.aerosuisse.ch

Veillez consulter notre site Internet pour tout complément d'information
www.aerosuisse.ch

2018© AEROSUISSE